



Achat d'un produit par vpc

Par **houpeur**, le **07/03/2010** à **12:32**

Bonjour,

je vous explique brièvement ma situation.

J'ai reçu une mise en demeure d'un Huissier me demandant de lui régler une somme correspondant à un achat sur internet.

Après vérification il s'avère que mon ex-compagne, avec qui je vivais au moment des faits, à fait une commande sur internet avec mon identifiant et mon mot de passe puis a fait un paiement en 3 fois avec mon numéro de carte bleue. Le produit a été livré chez sa mère et réceptionné par celle-ci.

Entre temps, au vu de notre séparation, j'ai changé de compte et ces paiements par CB en différés n'ont donc pas pu être prélevés sur mon compte.

Aujourd'hui on me réclame la somme de 530 euros.

Quel recours, s'il y en a un, pourrai-je exercer?

En vous remerciant pour votre aide.

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher Maître, l'expression de mes salutations distinguées.